

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2023

À LA UNE



PELLETÉE DE TERRE SYMBOLIQUE DU CPE
DÉTAILS EN PAGES 4 ET 5



GUIGNOLÉE
de **Ste-Hélène**

ENTRE HÉLÉNOIS ET HÉLÉNOISES,
C'EST TOUT NATUREL DE S'ENTRAIDER!
DÉTAILS EN PAGE 18

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 06 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 10 AVIS PUBLICS
- 14 CALENDRIER DES COLLECTES 2024
- 15 INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE
- 16 TAXES
- 17 OHMA - LOGEMENT À LOUER POUR JANVIER
- 18 GUIGNOLÉE ET PANIER DE NOËL
- 19 INFO-LOISIRS 2024
- 21 COMITÉ DES LOISIRS - RECHERCHE BÉNÉVOLES
- 22 SOIRÉE CINÉMA DES FÊTES
- 23 CN - CONDUITE HIVERNALE

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Pour les vacances des fêtes du
22 décembre au 2 janvier inclusivement.

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois
pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

**PERSONNEL
MUNICIPAL**



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice des finances
et de la comptabilité
Poste 2235 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour citoyens et citoyennes,

Voici les suivis de quelques dossiers en cours.

CPE : Enfin, comme vous avez pu remarquer, la construction du CPE est commencée, ce qui est une très bonne nouvelle pour les parents qui attendent avec impatience des places en garderie. Comme il y aura beaucoup de va-et-vient près du CPE, nous vous demandons d'être très prudents dans ce secteur en tout temps.

Eau : Autre bonne nouvelle. Nous pourrions mélanger l'eau brute des deux puits sans traitement spécial. Lorsque nous aurons les approbations ministérielles, nous pourrions alors commencer à exploiter le deuxième puits et cela va nous donner un peu plus de latitude, mais surtout une sécurité au niveau de nos sources d'eau potable.

Égout : Tous les équipements sont maintenant arrivés. L'entrepreneur est à faire les dernières installations pour une mise en marche prévue à la fin janvier s'il n'y a pas de problématique majeure. Des essais seront ensuite effectués pendant au moins un mois, afin de s'assurer du bon fonctionnement avant la prise de possession.

En cette fin d'automne et début de l'hiver, la neige et les routes plus glacées viendront se joindre à nous, donc soyez très prudents dans vos déplacements. N'oubliez pas que la modération a bien meilleur goût.

Malgré les journées écourtées et le soleil moins présent, je vous souhaite l'énergie et la bonne humeur pour égayer votre quotidien.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

L'automne est toujours une période plus difficile avec les journées qui raccourcissent, mais bientôt nous entrerons dans la magie de la préparation du temps des fêtes qui viendra mettre un baume sur cette période où le temps s'endort pour renaître au printemps.

En ce qui concerne la grande préoccupation du moment, l'équipe municipale s'affaire depuis plusieurs semaines à préparer le budget pour l'année prochaine, ainsi que le Plan triennal d'immobilisation et la taxation. Soyez assuré que les membres du conseil et l'équipe administrative ont une grande préoccupation, en cette période économique plus difficile, soit de restreindre les dépenses pour ne pas devoir faire une augmentation importante sur votre taxation. Cependant ou plutôt malheureusement, beaucoup de frais nous sont imposés et hors de notre contrôle, par exemple, les frais de la Sûreté du Québec, de la MRC des Maskoutains et de la RIAM, en plus des indexations d'assurance, d'électricité et de produits chimiques, pour ne nommer que ceux-ci. Je peux toutefois vous assurer que malgré ces circonstances, nous étudions toutes les possibilités pour maintenir une tendance plus stable.

Laissons les pensées positives nous imprégner au point de voir le soleil comme un cadeau de la vie et de l'âme.

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com (onglet AVIS PUBLIC)

La prochaine séance du conseil sera tenue le 5 décembre 2023, au 421, 4^e Avenue.

Deux séances extraordinaires seront tenues le 7 décembre 2023, au 421, 4^e Avenue :
- Budget et PTI à 19 h
- Taxation 2024 à 19 h 30

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Pelletée de terre symbolique pour le futur CPE de Sainte-Hélène-de-Bagot

Sainte-Hélène-de-Bagot, le 13 novembre 2023 – Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et député de Johnson, André Lamontagne, est heureux d'avoir participé, au nom de la ministre de la Famille, Mme Suzanne Roy, à la pelletée de terre protocolaire annonçant le début des travaux pour le CPE Plus Grand que Nature à Sainte-Hélène-de-Bagot.

M André Lamontagne était alors en compagnie du maire, M Réjean Rajotte, des conseillers Michel Daigle, Robert Chevrier, Daniel Plante, Hélène Dufault et Pierre Paré, de la directrice générale du CPE-BC, Mme Karen Petit, et de la directrice adjointe de la future installation Mélissa Dupré.

L'aboutissement de ce projet sur la 2^e rue est le fruit d'un partenariat le CPE-BC Plus Grand que Nature et la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le financement de 3,1 millions de dollars du ministère de la Famille servira notamment à la construction d'une nouvelle bâtisse et permettra la création de plusieurs emplois. Ces nouvelles installations permettront la création de 60 places, dont 10 pour les moins de 18 mois. Les premiers enfants doivent y être accueillis pour la rentrée scolaire automnale de 2024.

Le CPE Plus Grand que Nature est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration formé majoritairement de parents.

Citations :

« C'est une journée très significative pour les enfants et les familles de Sainte-Hélène-de-Bagot et des environs. Des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité, comme le CPE Plus Grand que Nature, permettent aux enfants de profiter d'un environnement exceptionnel pour se développer et s'épanouir. C'est aussi une excellente nouvelle pour les parents de la région qui pourront bénéficier des services à un coût abordable et savoir que ce qu'ils ont de plus précieux est en sécurité. Je profite de l'occasion pour saluer le travail de toutes celles et ceux qui ont rendu possible la mise sur pied de ce beau projet et je souhaite de merveilleux moments aux enfants ainsi qu'à l'ensemble du personnel. »

Suzanne Roy, ministre de la Famille et ministre responsable de la Montérégie

« L'ouverture de cette nouvelle installation du CPE Plus Grand que Nature est une excellente nouvelle pour les parents de Sainte-Hélène-de-Bagot. Des dizaines d'enfants auront la chance d'y faire leurs premiers pas au contact d'éducatrices et éducateurs à la petite enfance qui ont à cœur leur épanouissement et leur bien-être. Je remercie toutes les personnes qui ont contribué au développement et à la concrétisation de ce projet. »

André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et député de Johnson

« Je suis très heureuse que Sainte-Hélène-de-Bagot puisse avoir prochainement son propre CPE. En tant qu'Hébécoise de naissance, c'est un projet qui me tient énormément à cœur. Je remercie mon équipe qui s'active déjà pour que l'ouverture de l'installation soit une réussite. Je souhaite également souligner l'apport incroyable de notre chargée de projet, Mme Claire Labrecque. Anciennement directrice générale de CPE, elle agrmente sa retraite en menant des projets de construction à terme. Elle est une mentore exceptionnelle. »

Karen Petit, directrice générale du CPE Plus Grand que Nature

« L'implantation du CPE Plus Grand que Nature à Sainte-Hélène-de-Bagot est le résultat d'une belle collaboration entre la Municipalité et le CPE. La communauté hélénoise a accueilli la concrétisation de ce projet avec enthousiasme puisque celui-ci permettra à plusieurs familles de profiter d'un tel service. En mon nom et au nom du conseil, nous réitérons notre fierté envers ce projet et assurons notre participation avec le CPE et le ministère de la Famille pour sa mise en œuvre. »

Réjean Rajotte, maire de Sainte-Hélène-de-Bagot

Liens connexes :

Pour se tenir informé à propos du [développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance](#).

Pour en savoir plus sur les activités du ministère de la Famille, suivez-le sur les médias sociaux :

 <https://www.facebook.com/FamilleQuebec>

 <https://twitter.com/FamilleQuebec>

 <https://ca.linkedin.com/company/ministere-famille-quebec>

– 30 –

Pour renseignements : Louis-Philippe Harnois-Arel
Attaché politique de M André Lamontagne
louis-philippe.harnois-arel@assnat.qc.ca



Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

7 NOVEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.4	Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	3.5	Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;
1.2	Période de questions;	3.6	MAMH – Approbation de l'aide financière pour le projet TACTIK – Dépôt;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3.7	Entente TACTIK – Coopération intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Municipalité de Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	3.8	Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	3.9	Radars photo dans les Municipalités – Demande de la Ville de Saint-Pie – Appui;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	3.10	RH – Démission – Pompier formé – Prendre acte;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	4	TRANSPORT
2.5	États comparatifs évalués au 31 décembre – Obligation à l'article 176.4, du <i>Code Municipal du Québec</i> – Dépôt;	4.1	Rapiéçage 2024 – Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Autorisation;
2.6	Assurance – Garage presbytère – Retrait – Approbation;	4.2	Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition;
2.7	Calendrier des séances ordinaires de l'année 2024 – Approbation;	4.3	MTQ – Demande conjointe de modification de chemins de transit – Refus – Prendre acte;
2.8	Rôle d'évaluation – Portion médiane – Dépôt;	4.4	Resurfaçage dans le rang Saint-Augustin et chemin Brouillard – Libération retenue définitive à Pavage Drummond – Approbation;
2.9	SPE Valeur Assurable – Mandat d'inspection pour le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits, le chalet des loisirs – Approbation;	4.5	Réfection chemin Richard – Libération retenue définitive à Pavages Maska – Approbation;
2.10	FQM – Évaluation des bâtiments – Demande de maintien de la période d'évaluation professionnelle à tous les sept (7) ans – Demande d'appui;	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.11	Maire suppléant – Année 2024 – Approbation;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.12	Visa Desjardins – Responsables et utilisateurs – Nominations;	5.2	RIAM – Budget 2024 – Approbation;
2.13	Signature des chèques et autres effets – Autorisation;	5.3	Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022 – Prendre acte;
2.14	OMH – États financiers 2021 – Contribution municipale – Autorisation;	5.4	Usine de traitement des eaux usées – Vidange des bassins intérieurs pour l'installation d'équipements – Ratification;
2.15	Règlement numéro 616-2023 de tarification en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption;	5.5	Engagement de la Municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante – Exploitation d'un nouveau puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine – Modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant, selon les articles 168 et 177b du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) – Autorisation;
2.16	Régularisation d'une partie du Lot 1 960 036 au Lot 6 321 012 – Refus d'acquisition – Modification – Approbation;	5.6	Installation d'un nouveau site de prélèvement d'eau potable P7/2023 – Mandat d'ingénierie – Ajustement à la résolution numéro 200-06-2023 – Autorisation;
2.17	FBL – Mandat pour missions d'audit dans le cadre du programme de la TEQC 2019-2023 – Approbation;		
2.18	Demande de report de vacances de 2023 à 2024 – Approbation;		
2.19	Le Bagotier – Mandat 2024 – Octroi;		
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE		
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;		
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;		
3.3	Règlement numéro 617-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption;		

6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	8	TRAVAUX PUBLICS
7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	8.1	Parc Paul-Lussier / Principale – Dalles de béton pour lampadaire – Erreur de soumission – Modification;
7.1	Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain – Adoption;	8.2	Contrat d'entretien et d'inspection annuelle des pompes de la Municipalité pour la période de 2024, 2025 et 2026 – Approbation;
7.2	Dérogation mineure – Demande pour le Lot 1 956 842 – Approbation;	9	LOISIRS ET CULTURE
7.3	Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205-P – Avis de motion;	9.1	CN – Confirmation d'un don pour le nouveau parc Paul-Lussier / Principale – Prendre acte;
7.4	Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205-P – Dépôt du projet de Règlement;	9.2	Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), au volet 1 – Présentation d'une demande d'aide financière – Approbation;
7.5	Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales – Avis de motion;	10	AFFAIRES DIVERSES
7.6	Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales – Dépôt du projet de Règlement;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
		12	CLÔTURE DE LA SÉANCE

2.5 États comparatifs évalués au 31 décembre – Obligation à l'article 176.4, du Code Municipal du Québec – Prendre acte

Les membres du conseil ont pris acte de l'état comparatif des revenus et dépenses, incluant la réalisation prévue, estimé au 31 décembre 2023 pour l'exercice financier courant, en comparatif de l'année 2022, tel qu'exigé au *Code municipal du Québec*, article 176.4;

2.6 Assurance – Garage presbytère – Retrait – Approbation

Le conseil a autorisé le courtier Assurances Chapdelaine à procéder au retrait du garage du presbytère auprès de notre assureur MMQ, lequel a été démoli en mai 2023.

2.7 Calendrier des séances ordinaires de l'année 2024 – Approbation

Comme l'exige l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2024, qui auront lieu à compter de 19 h 30, au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Le 16 janvier	Le 7 mai	Le 3 septembre
Le 6 février	Le 4 juin	Le 1 ^{er} octobre
Le 5 mars	Le 2 juillet	Le 5 novembre
Le 2 avril	Le 13 août	Le 3 décembre

2.9 SPE Valeur Assurable – Mandat d'inspection pour le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits, le chalet des loisirs – Approbation

Le conseil a octroyé à la firme SPE Valeur assurable le mandat d'inspection obligatoire et d'évaluation des bâtiments suivants : le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits et le chalet des loisirs pour l'option 1, au montant de 1 955 \$ et l'option 2, au montant de 2 100 \$, pour un total de 4 055 \$, avant les taxes applicables.

2.10 FQM – Évaluation des bâtiments – Demande de maintien de la période d'évaluation professionnelle à tous les sept (7) ans – Demande d'appui

Par la présente résolution, le conseil demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de réviser la clause de *Modification de la durée d'une évaluation professionnelle*, inscrite au dernier renouvellement d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, afin de maintenir la période d'évaluation des bâtiments municipaux à sept ans, au lieu de la diminuer à quatre ans. Également, il demande à ce que la FQM demeure sensible à éviter les lourdeurs administratives et surtout l'augmentation des coûts de services professionnels des municipalités sans raison justifiable, ayant ainsi pour effet d'augmenter le fardeau fiscal pour la population, et ce, pendant la crise économique qui accable le Québec.

2.11 Maire suppléant – Année 2024 – Approbation

Les membres du conseil ont nommé monsieur Robert Chevrier, conseiller numéro 3, à titre de maire suppléant, pour l'année 2024, qui aura pour mandat de remplacer le maire, en cas d'absence ou d'incapacité de ce dernier.

2.12 Visa Desjardins – Responsables et utilisateurs – Nominations

Et

2.13 Signature des chèques et autres effets – Autorisation

Le conseil a nommé les personnes autorisées pour les comptes Visa, les signatures et autres effets à compter du 1^{er} janvier 2024, soit en faisant l'ajout de monsieur Robert Chevrier, à titre de maire suppléant, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du maire et de madame Lucie Chevrier, nouvelle directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale.

2.14 OMH – États financiers 2021 – Contribution municipale – Autorisation

Suite au dépôt des états financiers de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, transmis par la Société d'habitation du Québec, pour l'année financière 2021, le conseil a autorisé le paiement de la contribution municipale à payer au montant de 2 003 \$.

2.15 Règlement numéro 616-2023 de tarification en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 616-2023 de tarification en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité et il est disponible sur le site Internet.

2.17 FBL – Mandat pour missions d'audit dans le cadre du programme de la TEQC 2019-2023 – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat de mission d'audit dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ), à la firme comptable FBL, au montant de 2 800 \$, avant les taxes applicables, pour effectuer la reddition de compte finale au ministère des Affaires municipales et de l'habitation et obtenir les sommes qui ont été consenties pour cette aide financière;

2.19 Le Bagotier – Mandat 2024 – Octroi

Suite à l'appel d'offres sur invitation, le conseil a octroyé le mandat pour le graphisme, l'impression et la vente de publicités pour le journal municipal Le Bagotier, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Idée Graphik, au montant de 20 150 \$, avant les taxes applicables. Le concept demeure le même, soit un journal en format papier distribué à chaque porte, à raison de dix parutions annuellement, et disponible en format numérique sur le site Internet.

3.3 Règlement numéro 617-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 617-2023 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1, tel qu'indiqué à la *Loi sur la sécurité civile* qui prévoit que toute municipalité doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire. Le ministère a informé d'une obligation de modification de la tarification à être traité par Règlement.

3.4 Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

3.5 Règlement 612-2023 relatif à la prévention incendie – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement numéro 612-2023 relatif à la prévention incendie. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

3.6 MAMH – Approbation de l'aide financière pour le projet TACTIK – Dépôt

ET

3.7 Entente TACTIK – Coopération intermunicipale avec la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Municipalité de Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie – Approbation

La Municipalité a reçu la confirmation de l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au Fonds régions et ruralité, au montant de 17 303 \$, pour l'acquisition d'un outil d'entraînement virtuel TACTIK, pour les officiers en incendie, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie. Le conseil a approuvé l'entente intermunicipale à intervenir pour le partage d'équipement, la formation et sa gestion avec les deux municipalités participantes au projet.

3.8 Personnes autorisées à délivrer des constats – Nominations

La Municipalité doit nommer les personnes autorisées à délivrer des constats pour et au nom de la Municipalité, en vertu des règlements municipaux, dont l'application les désigne respectivement selon la nature des règlements, soit messieurs Luc Gélinas, directeur des travaux publics, Francis Rajotte, directeur du service incendie et Raymond Lessard, officier municipal en bâtiment.

3.9 Radars photo dans les Municipalités – Demande de la Ville de Saint-Pie – Appui

Un appui a été donné à la Ville de Saint-Pie, pour demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires.

3.10 RH – Démission – Pompier formé – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la démission de monsieur Gilles Girard en date du 22 octobre 2023. Au nom du conseil, des collègues et des citoyens, nous adressons nos sincères remerciements à monsieur Gilles Girard pour son implication, son courage et son dévouement pendant ces nombreuses années au service incendie, pour la protection de la collectivité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

4.1 Rapiéçage 2024 – Lancement de l'appel d'offres sur invitation – Autorisation

Le conseil a autorisé la directrice générale à effectuer le lancement de l'appel d'offres sur invitation, qu'elle a préparé, pour le rapiéçage de l'année 2024.

4.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien – Reddition

Le conseil confirme l'utilisation de l'aide financière de 127 996 \$, auprès du ministère des Transports du Québec visant l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs et exigences du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Entretien.

4.3 MTQ – Demande conjointe de modification de chemins de transit – Refus – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la correspondance du MTQ, datée du 13 octobre 2023, signalant le refus de la demande de reclassification du 3^e Rang de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot par une reprise par le ministère, suite à la demande conjointe avec la Municipalité de Saint-Hugues et la Municipalité de Saint-Simon.

Les membres du conseil ont mandaté le maire, monsieur Réjean Rajotte, à poursuivre les démarches au niveau politique, auprès de madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) et vice-première ministre du Québec, ainsi qu'auprès du député du comté de Johnson, monsieur André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), afin de faire entendre les bienfaits et les justificatifs de ladite demande autant pour le camionnage, que pour la sécurité des automobilistes et la sécurité des citoyens dans les noyaux villageois, faits conjointement par trois municipalités, en cohérence d'une optimisation et d'une réflexion concertée et réfléchie pour le bien de tous.

5.2 RIAM – Budget 2024 – Approbation

Le conseil a adopté le budget soumis et déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), pour l'exercice financier 2024.

5.3 Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022 – Prendre acte

Tel qu'exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable a été transmis au ministère et déposé sur le site Internet.

5.4 Usine de traitement des eaux usées – Vidange des bassins intérieurs pour l'installation d'équipements – Ratification

La Municipalité, à la demande du ministère de l'Environnement, a procédé aux améliorations de traitement des eaux usées, en mettant en place un traitement par un système transitoire. La Municipalité avait la responsabilité de faire vider l'entièrement des bassins intérieurs pour procéder à l'installation des nouveaux équipements de la nouvelle usine d'épuration. Le conseil a ratifié les dépenses et a autorisé qu'elles soient incluses au Règlement d'emprunt pour la construction de la nouvelle station d'épuration pour étaler les frais sur plusieurs années et alléger le paiement pour les citoyens.

5.5 Engagement de la Municipalité en lien avec la demande de modification à une autorisation existante – Exploitation d'un nouveau puits de prélèvement d'eau souterraine à des fins de consommation humaine – Modification d'un système de traitement d'eau souterraine existant, selon les articles 168 et 177b du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) – Autorisation

ET

5.6 Installation d'un nouveau site de prélèvement d'eau potable P7/2023 – Mandat d'ingénierie – Ajustement à la résolution numéro 200-06-2023 – Autorisation

Le conseil a autorisé la firme WaterOClean à faire les travaux et démarches nécessaires pour obtenir les autorisations ministérielles pour l'exploitation du nouveau puits P7, pour l'ajout d'eau potable à la desserte de la Municipalité

7.1 Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain – Adoption

Le conseil a adopté le Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

7.2 Dérogation mineure – Demande pour le Lot 1 956 842 – Approbation

Le conseil a accordé une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un poulailler sur le Lot 1 856 842, afin de permettre une marge de recul avant à un minimum de 9,90 mètres de la limite avant de la ligne de propriété.

7.3 et 7.4 Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205 P – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement numéro 620-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

7.5 et 7.6 Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Un avis de motion a été donné pour le projet de Règlement numéro 621-2023 modifiant le Règlement de lotissement numéro 308-2006. Le projet de Règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

8.2 Contrat d'entretien et d'inspection annuelle des pompes de la Municipalité pour la période de 2024, 2025 et 2026 – Approbation

Le conseil a octroyé le mandat d'inspection et d'entretien des pompes de la Municipalité, à la compagnie POMPEX inc., pour une période de trois ans aux montants suivants, 3 088 \$ pour l'année 2024, 3 168 \$ pour l'année 2025 et 3 246 \$ pour l'année 2026, le tout avant les taxes applicables.

9.1 CN – Confirmation d'un don pour le nouveau parc Paul-Lussier / Principale – Prendre acte

Le conseil a pris acte de la contribution financière du CN pour l'aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands, situé au bout de la rue Principale et remercie le CN pour son aide à améliorer les services à la collectivité.

9.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), au volet 1 – Présentation d'une demande d'aide financière – Approbation

Le conseil a autorisé la présentation d'une demande financière pour le projet d'aménagement du parc Paul-Lussier et Principale, auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA, lequel permettrait de faire l'aménagement des modules de jeux et des lampadaires plus rapidement et diminuant les coûts pour la population.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024**

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024, qui se tiendront le mardi au 421, 4^e Avenue et qui débiteront à 19 h 30 :

Le 16 janvier	Le 2 juillet
Le 6 février	Le 13 août
Le 5 mars	Le 3 septembre
Le 2 avril	Le 1 ^{er} octobre
Le 7 mai	Le 5 novembre
Le 4 juin	Le 3 décembre

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 8 novembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière



RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2023 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 615-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 novembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÈGLEMENT NUMÉRO 616-2023 EN LIEN AVEC CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 616-2023 en lien avec certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8 novembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE SIX LOGEMENTS DANS LA ZONE 205-P

ET SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 621-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT CONCERNANT LA SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS POUR LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de Règlements ci-dessus mentionnés, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption des premiers projets de Règlements

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 novembre 2023, le conseil a adopté, par résolution, les projets de Règlements suivants :

- Projet de Règlement numéro 620-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales de six logements dans la zone 205 P* ».
- Projet de Règlement numéro 621-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de lotissement concernant la superficie minimale des lots pour les habitations multifamiliales* ».

2. Assemblée publique de consultation

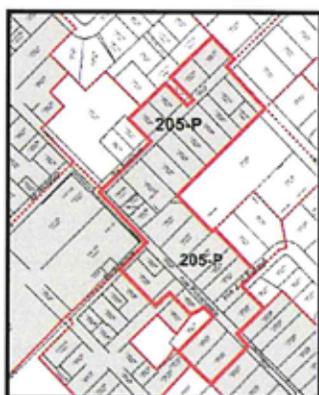
Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 5 décembre 2023, à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet des projets de Règlements sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

3. Objet des projets de Règlements

Le projet de Règlement numéro 620-2023 a pour objet de porter à six, au lieu de quatre, le nombre maximal de logements pour une habitation de la classe C-1 – Multifamiliale isolée et de porter à trois, au lieu de deux, le nombre maximal d'étages permis dans la zone 205-P, référence au plan ci-dessous.

Le projet de Règlement numéro 621-2023 a pour objet de diminuer la norme de superficie minimale applicable aux habitations multifamiliales lorsque le bâtiment comporte des cases de stationnement intérieures. Celle-ci passe de 150 à 125 mètres carrés par logement.

Les dispositions contenues dans ces projets de Règlements ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.



4. Consultation des projets de Règlements

Les projets de Règlements sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale/Règlements municipaux. Ils peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur les projets de Règlements.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 8^e jour du mois de novembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024. Nous serons de retour le mercredi 3 janvier 2024.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 7 décembre 2023, à 19 h, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ainsi qu'à l'article 956, al.1 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 novembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 7 décembre 2023, à 19 h 30, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du Règlement de taxation pour l'année 2024.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 novembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

La soussignée donne avis public de la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le 5 décembre 2023, à 19 h 05, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot, relativement à une demande de projet particulier de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La présente demande est à l'égard de l'adresse du 733, rue Principale, à Sainte-Hélène-de-Bagot, pour le lot numéro 1956 668, qui vise à permettre la transformation d'une résidence unifamiliale isolée en habitation communautaire.

Toute personne ou organisme intéressés pourra se faire entendre par le Conseil, lors de cette consultation publique.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 9 novembre 2023.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

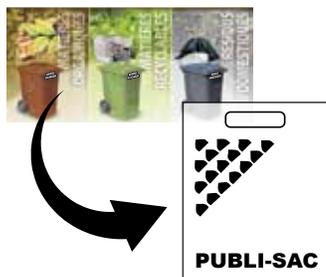
TARIFICATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOCATION DE SALLES

SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

TARIFICATION D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES

INFRASTRUCTURES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain de pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek Hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrains de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrains de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque extérieur	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Surveillez votre Publisac les 5 et 6 décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2024. Vous pourrez également le consulter sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec en janvier 2024.

Des copies papier seront également disponibles au bureau municipal à la fin janvier 2024.



FERMETURE DES ÉCOCENTRES

Les écocentres sont ouverts de 8 h 30 à 16 h 30 et ils fermeront le 26 novembre 2023. Pour plus d'informations, téléphonez à la Régie au 450 774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.



UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du Règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

Chaque année certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.



BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



MON BAC TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI

FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal.
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).



TAXES MUNICIPALES | 3^e versement en retard

La Municipalité vous rappelle que le 3^e versement venait à échéance le 22 août 2023. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

N'oubliez pas que si votre solde est impayé lors de la production de la liste de vente pour non-paiement de taxes, au début de l'année 2024, votre propriété sera ajoutée à cette liste.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ

Les nouveaux parents qui optent pour un type de couches lavables peuvent recevoir un remboursement par la Municipalité d'un montant équivalent à 50 % de la facture originale, incluant les taxes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour l'achat d'un ensemble de couches lavables.



Pour être admissible :

- Être résident de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au moment de la naissance de l'enfant et lors de l'achat des couches lavables;
- Avoir donné naissance à un enfant dans les 12 mois avant la demande de réclamation;
- Avoir procédé à l'achat de couches lavables;
- Être en mesure de présenter la facture originale de l'achat;
- Remplir le formulaire de demande d'aide et signer le contrat d'engagement écologique de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Information et formulaire : 450 791-2455, poste 0 ou sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com dans les Actualités.

CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié
D Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1 ^O	2	3	4						1	2
5	6	7 ^R	8 ^O	9	10	11	3	4	5 ^R	6	7	8	9
12	13 ^O	14 ^O	15 ^O	16	17	18	10	11	12 ^O	13 ^O	14	15	16
19	20 ^R	21 ^O	22 ^O	23	24	25	17	18	19 ^R	20	21	22	23
26	27	28 ^O	29 ^O	30			24 ³¹	25 ^O	26 ^O	27	28	29	30

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e Avenue | 450 791-2455, poste 2300
Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30



LOGEMENT À LOUER

La municipalité fait partie de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton. Un de ses conseillers siège sur le conseil d'administration. Afin d'aider notre population à faible revenu à se loger, nous partageons cette annonce concernant du logement social.

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.

Pour Sainte-Hélène, l'immeuble est situé au 306, 5^e Avenue et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, un logement 3¹/₂ est libre pour occupation en janvier 2024.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans;
- un revenu annuel de moins de 23 500,00 \$;
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 30 000,00 \$.

Information : Martine Cloutier au 450 774-5188



AVIS DE TERMINAISON DU SERVICE INTERNET PAR MICRO-ONDES

C'est en 2009 que l'organisme à but non lucratif Réseau Internet Maskoutain (RIM) a été constitué, à l'initiative de la MRC des Maskoutains.

Son mandat principal a été, jusqu'à ce jour, d'assurer l'accès au service internet à l'ensemble de la population résidant sur le territoire de la MRC, particulièrement dans les secteurs ruraux, avec l'aide des technologies appropriées. C'est ainsi qu'un réseau de tours a été déployé par RIM, de manière à rendre accessible le service internet par micro-ondes, en l'attente d'une technologie supérieure.

La fibre optique est maintenant déployée sur l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception de quelques petits secteurs problématiques. Dans le contexte actuel, il était prévisible et souhaitable que le nombre de clients branchés sur le réseau micro-ondes de RIM diminue en raison du fait que la fibre optique devient une meilleure offre pour le service internet haute vitesse.

RIM considère donc que son mandat de départ a été accompli et que, devant le nombre de clients qui est en constante diminution, il n'est pas approprié, ni justifié, de maintenir le service internet par micro-ondes.

En concertation avec Groupe Maskatel Québec S.E.C. qui, depuis 2016, agit comme fournisseur de services auprès des clients du réseau de RIM, il a été convenu qu'un avis serait transmis par Maskatel à chaque abonné accordant un délai de trois mois pour prendre entente avec un fournisseur de service internet.

Par conséquent, à l'expiration de ce délai de trois mois, RIM mettra fin au signal micro-ondes provenant de son réseau de tours.

RIM remercie toute la population pour la confiance manifestée tant à l'égard de RIM que de son fournisseur actuel, Groupe Maskatel Québec S.E.C.

La municipalité
VOUS INFORME

GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

EN COLLABORATION AVEC LA
PAROISSE STE-HÉLÈNE

Apportez vos dons...

ARGENT
CHÈQUE



DENRÉES
ALIMENTAIRES



À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE
(UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

TOUS LES
VENDREDIS
de 9 h à 12 h

MERCREDI
15
NOVEMBRE
de 19 h à 21 h

AU CHALET DES LOISIRS

JEUDI
16
NOVEMBRE
de 18 h 30 à 20 h 30

DURANT
L'ÉVÈNEMENT
ON S'BOUGE POUR
LA GUIGNOLÉE

**LA GRANDE GUIGNOLÉE :
LE 2 DÉCEMBRE DE 13 H À 17 H**

Nous sommes à la recherche d'une grande équipe de bénévoles prête à ramasser les dons et festoyer durant la collecte. Ça vous intéresse ?

PANIER
DE NOËL



À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande avant le 2 décembre.

Communiquez avec Bruno Raymond au 450 513-0829.

INFO-LOISIRS

HIVER 2024

Sainte-Hélène au  de l'action!



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS**



DEK HOCKEY (7 À 12 ANS)

Le responsable de cours enseignera les règlements, les bases et quelques techniques aux joueurs (euses). Des matchs amicaux sont aux rendez-vous.

La session débutera le mardi 23 janvier 2024.

Horaire : Les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 (7 à 12 ans)
Pas de cours les 6 février, 5 mars, 2 avril

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 50 \$ (résident) ou 60 \$ (non-résident)

Durée : 12 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Équipement obligatoire : Bâton de hockey avec une palette en plastique de tous types (sans ruban gommé), jambières de deck ou protèges tibias de soccer, gants de hockey, lunettes de protection et souliers sportifs d'intérieur.

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

Inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur la site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section «Loisir, culture et vie communautaire» sous l'onglet «Activités et inscriptions».



JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)

Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 9 janvier 2024.

Horaire : Les mardis à 8 h 30

Lieu : Chalet des loisirs, (400, 2^e Rue)

Coût : 120 \$ /session de 10 cours

Équipement obligatoire : Tapis et élastique

Information et inscription : Anabel Ménard à anabelmenard@hotmail.com ou au 450 261-6104



BASKET-BALL 7 À 13 ANS

Matchs amicaux de basket-ball libre mixte pour les 7 à 13 ans.

La session débutera le vendredi 19 janvier 2024.

Horaire : Les vendredis de 19 h à 20 h

Pas de cours le 8 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ /session (résident) et 50 \$ /session (non-résident)

Durée : 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Inscription : Sur place au premier cours

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

ATELIERS DE PEINTURE SUR POTERIE

Lors des ateliers, vous êtes invités à laisser libre cours à votre créativité en vous adonnant à la peinture sur céramique. Le concept est simple : choisissez votre projet parmi les modèles de céramique, puis décorez-le selon votre instinct créatif.

Le premier atelier débutera en janvier 2024.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30

Lieu : À confirmer

Coût : Entre 15 \$ et 50 \$ selon la pièce (incluant la peinture et le matériel)

Paiement : En argent comptant sur place

Information et inscription :

Carole Pelletier au 450 501-3970



COURS DE DANSE EN LIGNE (PREMIER PAS ET DÉBUTANT)

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

La session débutera le mardi 16 janvier 2024.

Horaire : Les mardis de 19 h à 21 h

Lieu : Chalet des loisirs, (400, 2^e Rue)

Coût : 120 \$ pour 12 semaines.
(Bottes de rechange OBLIGATOIRES)

Paiement : Payable en argent comptant ou par virement bancaire à l'adresse courriel joubaill2@gmail.com.

Information et inscription :

Jo Baillargeon sur Facebook ou la page Facebook JB Linedance



ZUMBA FITNESS (ADULTE)

Un cours de zumba fitness enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Danser et bouger tout en s'amusant sur de la musique entraînante.

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 19 h 40 à 20 h 40

Pas de cours les 14 et 21 février, 6 et 13 mars.

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 105 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Équipement requis : Bouteille d'eau et souliers

Inscription et paiement : Par virement Interac avant le 4 janvier 2024.

Question : Prénom de votre enfant, Réponse : ZUMBA24

Information et inscription : Debbie Desmarais au 450 501-8624



DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30

Pas de cours les 14 et 21 février, 6 et 13 mars.

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 145 \$ / 10 cours (payable par virement Interac)

Équipement requis : Bouteille d'eau et souliers

Inscription et paiement : Par virement Interac avant le 4 janvier 2024.

Question : Prénom de votre enfant, Réponse : HIPHOP24

Information et inscription :

Debbie Desmarais au 450 501-8624



SOCGER FUTSAL (7 À 12 ANS)

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

Descriptif de la saison :

1^{re} moitié de la saison : pratiques les mercredis soirs.

2^e moitié de la saison : 8 matchs face aux autres municipalités de la ligue (4 matchs à domicile, les mercredis soirs et 4 matchs à l'extérieur un autre soir de semaine). Tournoi de fin de saison. (Dates à déterminer).

La session débutera le mercredi 17 janvier 2024.

Horaire : Les mercredis de 18 h 15 à 19 h 15 (U9) - (2014-2015-2016)
Les mercredis de 19 h 15 à 20 h 15 (U13) - (2011-2012-2013)

Pas de cours le 6 mars

Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e Avenue)

Coût : 85 \$ (résident) ou 95 \$ (non-résident) / 12 semaines incluant les matchs (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Équipement requis : Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias. (Obligatoire)

Information : Académie des Légendes à academielegendes@hotmail.com ou au 450 792-2426

Inscription : Pour vous inscrire, rendez-vous sur la site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section «Loisir, culture et vie communautaire» sous l'onglet «Activités et inscriptions».

LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS

“ Le Comité des loisirs Ste-Hélène a **GRAND** besoin de VOUS! La situation est précaire et sans l'implication de nouveaux membres au sein du conseil d'administration, le comité s'éteindra. ”



Notre mission : développer un service de loisirs de qualité, varié et accessible qui répond aux besoins de sa communauté. Le comité des loisirs finance et s'occupe des activités sportives offertes durant les sessions d'automne et d'hiver ainsi que durant la période estivale. Il organise et coordonne les festivités de la Fête nationale, de l'Halloween ainsi que du dépouillement d'arbre de Noël. Il prend en charge l'offre de service complet du camp de jour. Finalement, il veille à la création d'activités et d'événements par et pour sa communauté. Afin de continuer ses activités, le comité recherche activement de nouveaux administrateurs pour se joindre à l'équipe!

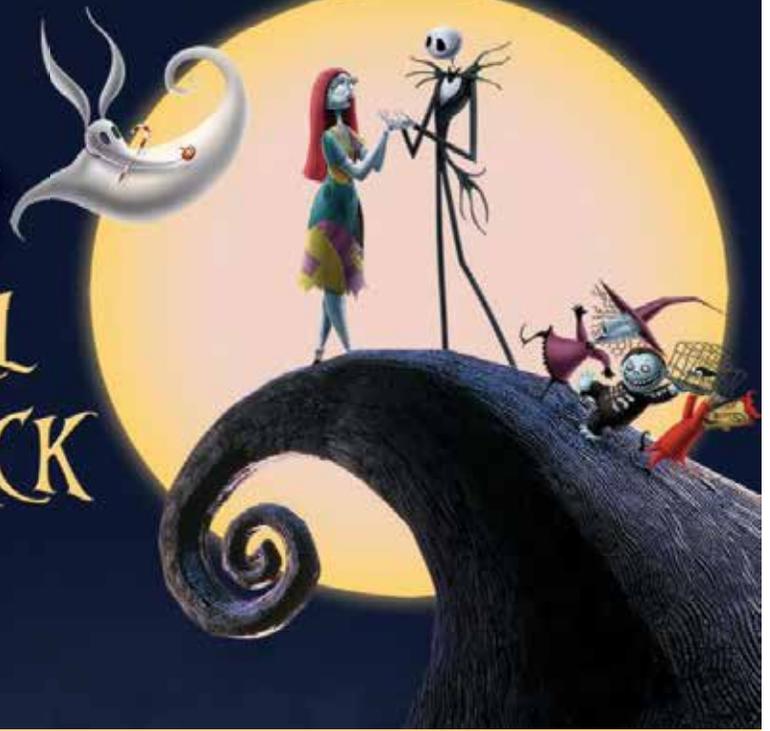
Vous avez envie de vous impliquer pour faire une différence au sein de notre beau village, communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

Au plaisir de vous rencontrer!

Soirée cinéma des fêtes

L'ÉTRANGE NOËL DE MONSIEUR JACK

Le vendredi
8 décembre 2023
19 h 00



Bonbons, popcorn et jus
seront **vendus** sur place.

*Jusqu'à épuisement de la marchandise.
(Argent comptant seulement)

Apportez vos chaises de camping,
vos doudous et toutous !

Ouvert à tous.

Les enfants de moins de 12 ans
doivent être accompagnés d'un adulte.

Chalet des loisirs
400, 2e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot





LA POLICE DU CN VOUS RECOMMANDE VIVEMENT LA PRUDENCE CET HIVER

Peu importe où vous habitez, la conduite d'un véhicule présentera fort probablement quelques difficultés dans les mois à venir. Le verglas, la neige, la giboulée et les conditions de voile blanc peuvent rendre la conduite automobile carrément dangereuse.

En fait, selon le Bureau de la sécurité des transports, les incidents aux passages à niveau atteignent un sommet en hiver. Cela s'explique par différents facteurs, notamment :

- La glace et la neige, qui compromettent la capacité des conducteurs d'arrêter et de manoeuvrer leur véhicule;
- Les routes enneigées, qui camouflent les marques sur la chaussée;
- La poudrierie, le brouillard et le verglas, qui réduisent la visibilité;
- Les bancs de neige et la neige dans les arbres, qui diminuent les lignes de visibilité;

On peut réduire la probabilité d'être impliqué dans un accident de voiture grave durant l'hiver en planifiant bien les déplacements et en connaissant les règles de base de la sécurité ferroviaire.

Les simples conseils suivants vous permettront d'assurer votre sécurité près des voies ferroviaires cet hiver :

Planifiez vos déplacements à l'avance et vérifiez les prévisions météorologiques avant de prendre la route — non seulement pour l'endroit où vous vous trouvez mais aussi pour votre destination. Si les conditions se détériorent pendant que vous conduisez, arrêtez-vous à la ville ou l'aire de repos la plus près et attendez de pouvoir reprendre la route en toute sécurité.

Réduisez votre vitesse lorsque les conditions routières sont mauvaises. Ralentissez toujours suffisamment à l'avance à l'approche d'un passage à niveau. Plus vous avez le temps de réagir, meilleures sont vos chances d'éviter une collision.

Évitez les distractions à l'approche de passages à niveau : éteignez la radio et les ventilateurs du chauffage afin d'écouter pour savoir si un train arrive. La visibilité réduite et le bruit causé par une tempête peuvent empêcher de voir et d'entendre un train qui approche. Baissez la vitre — surtout en présence de glace ou de brouillard — et regardez des deux côtés avant de franchir la voie.

Soyez à l'affût de la signalisation ferroviaire : la neige peut couvrir les voies ferrées aux passages à niveau qui peuvent alors se confondre avec la route. Surveillez les panneaux d'avertissement et autres indications signalant un passage à niveau devant vous afin que vous puissiez vous préparer à arrêter, surtout si vous roulez la nuit.

Munissez votre véhicule de pneus d'hiver : ils comportent des rainures conçues pour adhérer à la glace et à la neige; vous limiterez ainsi les risques de glissade sur la route ou sur le côté d'un train. Les pneus toutes saisons peuvent commencer à perdre leur traction lorsque la température diminue sous 7 °C.

Ne conduisez pas lorsque vos facultés sont affaiblies : l'alcool et les drogues, comme la marijuana, réduisent la capacité d'être attentif, de réagir rapidement et de faire des choix sécuritaires.

N'oubliez pas : Les trains peuvent passer à toute heure. Gare à votre sécurité cet hiver : Regardez. Écoutez. Vivez.



L'ARTERRE
Accompagner · Jumeler

VOUS SONGEZ À VOUS ÉTABLIR EN AGRICULTURE?



▶ Cette chronique s'adresse à vous!

Cette troisième édition porte sur les **transferts d'entreprise** dans le monde agricole. Lorsque la relève est inexistante au sein de la famille, mais qu'il y a une volonté de voir son entreprise continuer à se développer par le travail d'une nouvelle génération d'entrepreneurs, il

peut être intéressant d'envisager un transfert d'entreprise **avec une relève non apparentée.**

Contrairement à la vente, on entend par transfert un processus de cession de l'entreprise qui implique que le propriétaire accompagne la relève plus ou moins longtemps dans l'entreprise. Parfois, il peut simplement agir comme mentor qui veillera à prodiguer des conseils, mais le cédant peut aussi choisir de travailler avec le repreneur un certain temps afin de bien lui transmettre la culture de l'entreprise qu'il a créée.

Habituellement, le processus de transfert débute par une période d'essai qui permet aux deux parties de confirmer qu'elles sont en mesure de travailler ensemble. Ensuite, ça peut évoluer vers un transfert partiel ou complet. Ces étapes s'appuient juridiquement sur une convention de partenaires, une convention de prétransfert ou une convention d'actionnaires, selon le scénario envisagé. Le ou les cédants peuvent continuer à s'impliquer dans l'entreprise pendant la durée de temps qui leur convient.

En termes financiers, un transfert peut aussi impliquer la vente progressive des actions de la compagnie de façon à alléger la pression sur la relève. Du côté des repreneurs, ça peut carrément rendre possible un projet d'établissement qui n'aurait pas pu se faire par un simple achat.

Par ailleurs, pour les repreneurs, ça peut être très sécurisant de reprendre le flambeau d'une entreprise existante. Ils peuvent ainsi profiter de l'expérience du cédant et commencer leur aventure entrepreneuriale sur des bases solides.

Les transferts d'entreprises nécessitent l'implication de différents professionnels comme le fiscaliste, le notaire, le comptable, mais surtout l'agroéconomiste qui pourra développer le diagnostic de l'entreprise suivi d'un plan de transfert, des outils précieux pour la mise en œuvre du transfert. Le plan de transfert pourra valider la faisabilité du projet de reprise en confirmant que celui-ci est viable. L'ARTERRE dispose d'une banque de candidats intéressés à reprendre une entreprise agricole et de producteurs en recherche d'un repreneur. *Informez-vous!*

Sachez que L'ARTERRE peut vous accompagner GRATUITEMENT dans ce processus. Visitez le site internet pour plus de détails et entrez en contact avec l'agent de votre région. Pour les MRC des Maskoutains et de Pierre-De Saurel
Amélie Tremblay: 450 774-3141, poste 3144 • atremblay@arterre.ca



arterre.ca



Sainte-Hélène-de-Bagot

Invitation à toute la population

Souper de Noël de la FADOQ : Le samedi 9 décembre 2023 au chalet des loisirs, 400, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Menu : Repas traditionnel des fêtes servi à 18 h. Apportez votre vin.

Soirée : Musique et danse avec Pierre Amstrong, D.J.

Billets : Aucun billet en vente à la porte. Possibilité de réserver une table avec l'achat de 8 billets.

Inscription et achat de billets : Jocelyne Jodoin au 450 791-0105, Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou lgali@sogetel.net.

On vous attend en grand nombre!

Activités à venir en 2024

Cours d'informatique : Ordinateur, tablette, téléphone, etc. Cours donnés au presbytère, si nous avons suffisamment d'inscriptions. Contactez-nous avant le 18 décembre 2023 pour vous inscrire.

Dîners conférence : Plusieurs membres ont fait la demande d'organiser des dîners conférence sur divers sujets. À suivre.

Dimanche 26 mai : 50^e anniversaire de notre Club. Dîner/spectacle. Détails à venir.



ANNIVERSAIRES MOIS DE DÉCEMBRE



M. Germain Lussier	02
M. Emilien Belval.....	03
Mme Sylvie Leclerc.....	05
Mme Nancy Spingola	07
Mme Johanne Gaudet	09
M. Mario Senez	10
M. Réal Laramée	13
Mme Carole Bourget	15
Mme Laurette Forest.....	17
Mme Pauline Gaudet	23

DE LA NOUVEAUTÉ AU SARCA

Nous vous invitons à suivre la page Facebook du SARCA afin d'être à l'affût des activités et des nouveautés.

Dans les dernières semaines, nous avons publié une vidéo explicative des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG). Vous y trouverez de l'information détaillée sur les 2 tests ainsi que sur la démarche d'inscription.

En suivant notre page Facebook, vous y découvrirez également le portrait d'adultes ayant vécu des succès dans la poursuite de leur projet scolaire ou professionnel. Ces histoires positives sont inspirantes et nous sommes fiers de vous les présenter.

Le SARCA poursuit la promotion de ses services en tenant des kiosques à différents endroits dans la MRC des Maskoutains, notamment dans les Matinées gourmandes, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, il nous fera plaisir de discuter avec vous!

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue

CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e Avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation,
Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines,
Bassin versant, Famille, Développement
social et développement rural, Urbanisme,
Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**Pour vos
assurances,
ça vaut le coup
de comparer.**

beneva

© Beneva inc. 2023 TM Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues
Agente en assurance de
dommages des particuliers*
579 883-9129
assuranceanickforgues.com

* Pour le compte
de Beneva inc.,
agence en
assurance de
dommages



Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT
Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JQH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



Ferme SECO inc.

Pépinière de plantes pérennes fourragères
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com
Ventes : 1-450-501-2899
Situé à St-Nazaire d'Acton



MINI-ENTREPÔTS
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

☎ 450 381-6664

✉ info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre



Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

▶ **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot




Judith Racicot
jraticot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBO 8348-4337-09



Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0
Tél : 450-791-2462





NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE

CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

CLINIQUE DÉTENTE

Stephanie Demers

Massothérapeute
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers
251, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accesspharma.ca

Accèspharma
par Walmart



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251

andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca



Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0



DÉPOSITAIRE



Francis Rajotte

450 502-7349

francis@aspirateurfr.com

2720, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe Qc
J2R 1P8



DEGRANDPRÉ
 PUITES - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**
Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ BONICHOIX



Érablière
L'Autre Versan

- Repas de cabane à sucre
- Traiteur froid et chaud
- Produits de l'Érable
- Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



SparCanin
 salon de toilettage

Sur rendez-vous **450 779.2988**
 305, rg Deslauriers UPTON

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION
 Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
 521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

Relais Routier
Petit
 TruckPro

549 3^e RANG,
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)
 J0H 1M0
 www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS
450-791-2122

GROUPE
RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com
450 791-0114

RCA
 DISTRIBUTION
 ÉQUIPEMENTS DE FERME

RCA
 AGENCE & SÉCURITÉ

ONE BOTTLE
 PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS

RCA
 ÉLECTRIQUE

RCA
 ÉLECTRIQUE
 BAIE-DU-FÉVRE

RCA
 ÉLECTRONIQUE
 RÉPARATION DE CARTES

RCA
 SOLUTION

LES SURFACES
EPOXIUM
 PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



LES JEUDIS GOURMANDS !

À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



AGNEAU / PAINS
BIOLOGIQUES / BISCUITS
BIOLOGIQUES /
VIENNOISERIES



LEGUMES BIOLOGIQUES CERTIFIES PAR QUEBEC VRAI

KIOSQUE

À LA FERME

Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermesautemouton.com | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton
www.fermelabourrasque.com | 514-349-0516



LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple et rapide

Planifiez une rencontre avec une conseillère
ou un conseiller, à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 Desjardins